

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je sou mets à votre agrément une proposition de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 1995 qui s'équilibre par elle-même.

Budget principal - section d'investissement -

L'encaissement de la participation du département du Rhône aux travaux pour l'aménagement des berges du Rhône, dans le cadre de la convention avec la Compagnie générale du Rhône, suppose l'ajustement de la prévision de la recette pour 2,91 MF. La contrepartie de cette inscription est affectée à la ligne de sûreté budgétaire.

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
mission grands projets - 922-9		910-110	
1189-95		2588-91	
29	+ 2 905 209,47	140-3	+ 2 905 209,47

B. Propose d'approuver la décision modificative ci-dessus ;

Vu ladite décision modificative ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

Approuve la décision modificative ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,